

Comité des Fêtes, Broyes, Fêtes et Animations
1 Rue Le Cardonnois
60120 – BROYES
comitedesfetes.broyes@gmail.com

Franck KACZMIERCZAK : 06 70 32 40 33

Règlement de la journée de course de caisses à savons

« Broyes à fond la Caisse »

1er Septembre 2024

Article 1 : Définition de la Caisse à Savons

La Caisse à savons est un véhicule fait de matériel de bric et de broc, de matériaux de récupération majoritairement, avec au moins 3 roues, un système de direction et de freinage sur deux roues minimum, dépourvu de tout matériel moteur ou pédale. Les caisses à savon peuvent être mono ou biplace, de front ou en ligne. Le pilote doit être constamment en mesure de maîtriser sa direction et son allure. Une seule catégorie pour ces descentes : folklorique.

Article 2 : Inscriptions

Les inscriptions se feront auprès du Comité des Fêtes, par mail figurant sur l'affiche jointe. L'inscription sera définitive à réception du règlement signé, de la fiche d'inscription et d'une participation de 10€ est à verser par chèque à l'ordre du Comité des Fêtes de Broyes ou par virement (RIB envoyé sur demande). La participation ne sera pas remboursable. L'inscription est gratuite pour les habitants de Broyes mais validée à réception de leur fiche d'inscription.

Il faut être majeur pour s'inscrire. Une décharge écrite et signée par les responsables légaux est obligatoire pour les mineurs. De plus les mineurs de moins de 16 ans doivent être accompagné d'un adulte dans le véhicule.

A défaut d'inscription l'utilisation du circuit est interdite.

Article 3 : Sécurité

Les contraintes de construction sont minimales afin de favoriser au maximum le recyclage, l'imagination et la créativité des participants, toutefois il faudra veiller à ce que la Caisse à savon ne présente pas de danger pour le pilote, le passager éventuel et les spectateurs.

Pas de déco ou de matériel rigide dépassant du véhicule, les structures devant dépasser dans un souci de décor seront réalisées en matériel déformable, souple, friable, ne pouvant causer de blessure grave.

Protections corporelles obligatoires : port du casque intégral, de gants, de chaussures fermées, d'un pantalon et d'un haut à manches sont rigoureusement obligatoires pour la descente et la remontée pour le pilote et le copilote sous peine d'exclusion par le jury.

Un anneau de remorquage solide devra exister à l'avant et à l'arrière de chaque caisse à savon, centré à l'avant comme à l'arrière, autorisant la remontée en file indienne des caisses à la ligne de départ avant chaque épreuve.

Article 4 : Homologation

Hauteur maximum libre sous la caisse fixée à 30cm pour éviter un centre de gravité trop élevé.

Hauteur totale maximum 1m60, largeur totale maximum 1m30.

Un contrôle des caisses à savon aura lieu entre 9h30 et 10h sur le parking de la salle des associations proche du stand du jury situé aux abords de la salle des associations, Rue Le Cardonnois. Ce contrôle sera fait par des commissaires désignés pour procéder à l'homologation des caisses conformément à ce règlement.

Le jury de course est seul habilité à autoriser la participation d'une caisse.

Le pilote inscrit est seul autorisé à conduire sa caisse à savons (pas d'échange de pilote).

Article 5 : Déroulement des épreuves

Les courses auront lieu à partir de 11h avec une descente d'essai pour faire connaissance avec le parcours.

Deux épreuves auront lieu simultanément, la vitesse, l'originalité et la beauté des caisses. Ce prix d'originalité sera déterminé par un jury désigné par les organisateurs.

Pour la vitesse, le classement se fera sur la meilleure descente chronométrée de chaque pilote.

Les concurrents s'élanceront un par un depuis le départ sur un circuit balisé et sécurisé, sans pousseur au départ.

La manifestation est basée sur la convivialité, le respect et la bonne humeur, chaque participant ou spectateur se conformera à cet état d'esprit et se comportera en conséquence pour le plaisir de tous.

Article 6 : Responsabilité

L'association décline toute responsabilité en cas de vol, d'incident ou d'accident au cours de cette manifestation, à l'encontre d'un participant ou d'un spectateur et ne pourra donc en aucune façon être mise en cause

Chacun est responsable du bon déroulement de ce divertissement et du respect du règlement, chaque participant se doit d'être couvert par sa propre assurance responsabilité civile.

A cet effet chaque participant est tenu :

- De signer le présent règlement s'engageant par la même à le respecter.
- Fournir une attestation responsabilité civile au nom du pilote.

Lu et approuvé le

Le participant : nom Prénom.....

Signature